

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 5 juillet 2018

**OBJET : Etudes préalables et concertations « Entrée Est Cité »-
Modification délibération -DCS -10.2018**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance de 28 juin 2018, par conséquent le Conseil Syndical est à nouveau convoqué en date du 5 juillet 2018, en conformité avec les dispositions du CGCT. Le Conseil Syndical délibère alors valablement sans condition de quorum en vertu de l'article 2121-17 du CGCT.

L'an Deux Mille dix-huit, le jeudi cinq juillet à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Gérard LARRAT, Any BARTHES, Jean François DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Didier CARBONNEL, Jean Claude PISTRE, Sébastien PLA, Christine PUJOL, Tamara RIVEL.

EXCUSES : Isabelle CHESA, Eric MENASSI, Régis BANQUET (supplée Didier CARBONNEL), Christian RAYNAUD (supplée par Jean-Claude PISTRE), Magali ARNAUD, Didier CODORNIU, Patric ROUX, Chloé DANILLON, Jean-Noël LLOZE, Hervé BARO.

Secrétariat de séance : Jean François DE MIALHE DE SAINT MARTIN

- Vu la délibération 10-2018 de la séance du 12 avril 2018 faisant état de la nécessité de lancer les études préalables et la concertation liés au code de l'urbanisme article L103-2 et suivants et R.103.2 et suivants et au code de l'environnement article R.122-18, R.122-1 à R.122-3, R. 122-2-39 et suivants en ce qui concerne l'association et la consultation des personnes publiques.

Vu la nécessité d'engager l'ensemble des procédures pour le Syndicat Mixte, tant en phase préalable qu'en phase projet pour les études d'impact, DUP, enquête parcellaire

IL est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir accepter le plan de financement de l'opération :

- Le montant global des études est de 115 659€ TTC au lieu de 32 500€TTC. Il comprend le montant des études d'impact soit une estimation à 1% du montant total des travaux soit 103 660€TTC auquel est ajouté un accompagnement sur la réalisation des concertations estimé à 12 000€ TTC.

Coût de l'opération HT	Syndicat Mixte	Ville	Agglomération	Département	Région	Etat
96 383	19 367	11754	11754	11754	11754	30 000

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur Le Président,
Décide à l'unanimité :

- D'engager l'ensemble des procédures par le Syndicat Mixte, tant en phase préalable qu'en phase projet pour les concertations, les études d'impact, DUP, enquête parcellaire,
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents relatif à cette affaire,
- De valider le plan de financement énoncé ci-dessus,

.....
Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

